



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....27
 Pouvoirs.....14
 Excusés..... 01
 Absents..... 01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2025

N°2025-05-15 : ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR LES BACHELIERS – ANNEE 2025

Le vendredi 23 mai 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mercredi 7 mai 2025

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	ROSSINI Christel	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	DJABALI Sara
MONIER Annick	KOUCHEM Yacine	TRILLAUD Laurent
CARRATALA Henri	LE ROUX Pierre-Olivier	HODÉ Laurence
BERTHE Éloïse	BARATTA Jean-Pierre	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	MILOTI Donni	BERNARD Anne

Pouvoirs :

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
MOULINAT-KERGOAT Hélène	à BERNARD Anne
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
MAKHLOUF Dounia	à CARRATALA Henri
GUIMARAES Odette	à DJABALI Sara
DI IORIO Rina	à KOUCHEM Yacine
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
FOURNIER Marine	à BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam	à MONIER Annick
CRALIS Christophe	à MANTEL Serge
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence
MICONNET Olivier	à LE COZ Lucie

Excusés :

HAMZA Ali

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme BERNARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

093-219300464-20250602-2025-05-15-DE
 Date de télétransmission : 02/06/2025
 Date de réception préfecture : 02/06/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-15-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MAKHLOUF rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations portant sur les récompenses pour les bacheliers comprises entre 2017 et 2024 ;

Vu la délibération n°2025-03-08 du 20 mars 2025 portant sur le budget principal de la Ville – exercice 2025 – vote du budget primitif ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 14 mai 2025 ;

Considérant la volonté de la Commune de souligner la réussite des lycéens livryens et d'encourager les nouveaux bacheliers à persévérer dans leurs parcours ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Décide d'attribuer aux lycéens livryens ayant obtenu leur baccalauréat en 2025, sous forme de carte cadeau ou bon d'achat :

- Mention Très Bien : 90 € ;
- Mention Bien : 70 € ;
- Mention Assez Bien : 50 € ;
- Sans mention : 30 €.

Article 2 : Précise que les conditions pour obtenir cette récompense sont les suivantes :

- Se recenser avant le 19 septembre 2025 auprès du Service Jeunesse ;
- Avoir obtenu son bac (général, technologique, professionnel) lors de la session 2025 ;
- Résider à Livry-Gargan.

Article 3 : Précise que chaque bachelier livryen répondant aux conditions devra constituer un dossier composé de :

- Une fiche d'inscription ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois accompagné d'une attestation d'hébergement des responsables légaux et leurs pièces d'identité ;
- Pièce d'identité du jeune bachelier (C.N.I., passeport) ;
- Relevé de notes du baccalauréat 2025.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-15-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Article 4 : Précise que les coûts liés à cette opération sont inscrits au budget principal de la Commune

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 23 mai 2025.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



date de publication : le 04/06/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-15-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-15-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025